DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE PALEY

12, Rue de la Mairie - 77710 PALEY

TELEPHONE : 01 64 31 53 53

MAIL : mairie@paley.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-et-un juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PALEY, régulièrement convoqué le treize juillet deux-mille-vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, en salle du conseil, sous la Présidence de Mme ROCHER Céline, Maire.

Étaient présents :

Mme ROCHER Céline, Maire,
Mme CAPPAN Mélanie, et M. GOIMBAULT Nicolas, Adjoints au Maire,
M. CANDY Thomas, Mme ROCHE Audrey, Mme BELFORT Fabienne, M. MURAT EL HAKIM Ismaël, Mme VASSEUR Aurélie, M. WATROBA Jérôme et M. COCHIN Baptiste, Conseillers Municipaux.

Était représenté :

M. DEJARDINS Gilles qui donne son pouvoir à Mme ROCHER Céline.

Soit 11 votants.

Mme VASSEUR Aurélie est désignée secrétaire de séance.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SUJET N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU TRENTE JUIN DEUX-MIL-VINGT-SIX

En l'absence de question, le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

SUJET N°2 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT FER 2026 POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

Madame La Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du contrat FER (Fonds d'Équipement Rural) a pour objet la rénovation de l'école primaire communale pour un montant estimé à 66 441.38€ HT.

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2018, la commune de Paley a réalisé l'extension et la mise aux normes d'une partie de l'école primaire communale.

Elle rappelle que, par la délibération n°3/2026 du 14 janvier 2026, l'ancienne équipe municipale à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état pour poursuivre cette rénovation et expose les différents postes de travaux que cela comprend :

- L'isolation thermique des combles perdus qui en sont actuellement totalement dépourvus.
- Le remplacement des fenêtres en simple vitrage de l'étage par des fenêtres isolantes en aluminium RTH blanc ainsi que le remplacement de la porte d'entrée.
- Le décapage et la remise en peinture des volets contenant de la peinture au plomb.
- La réparation de la couverture de l'école pour garantir sa parfaite étanchéité.

Afin de diminuer le reste à charge pour la commune, elle propose d'adresser une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du contrat FER.

Elle précise que le choix de l'entreprise chargée de la réalisation de ces travaux se fera, par le Conseil Municipal, lorsque le comité de pilotage des procédures contractuelles aura retenu le projet et que la commission permanente du Conseil Départemental aura indiqué le taux de la subvention attribuée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux de rénovation de l'école primaire communale ;
- **APPROUVE** le programme de travaux présenté pour un montant de 66 441.38€ HT ;
- **S'ENGAGE** :
 - Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
 - À réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
 - À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
 - À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
 - À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- À ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,

- **CERTIFIE** que la commune est propriétaire du bâtiment et du terrain d'assiette de l'opération.
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention relative au Fonds d'Équipement Rural ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 de la commune.

Questions diverses :

1. Madame La Maire informe les membres du conseil municipal que deux incendies de champs ont malheureusement déjà eu lieu sur notre commune récemment. Avec les fortes chaleurs et la sécheresse, le risque d'incendie augmente considérablement. Pour protéger notre commune et nos paysages, elle appelle à la plus grande prudence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h51.

La Maire **Le secrétaire de séance**

